

ANNEXE 1- ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

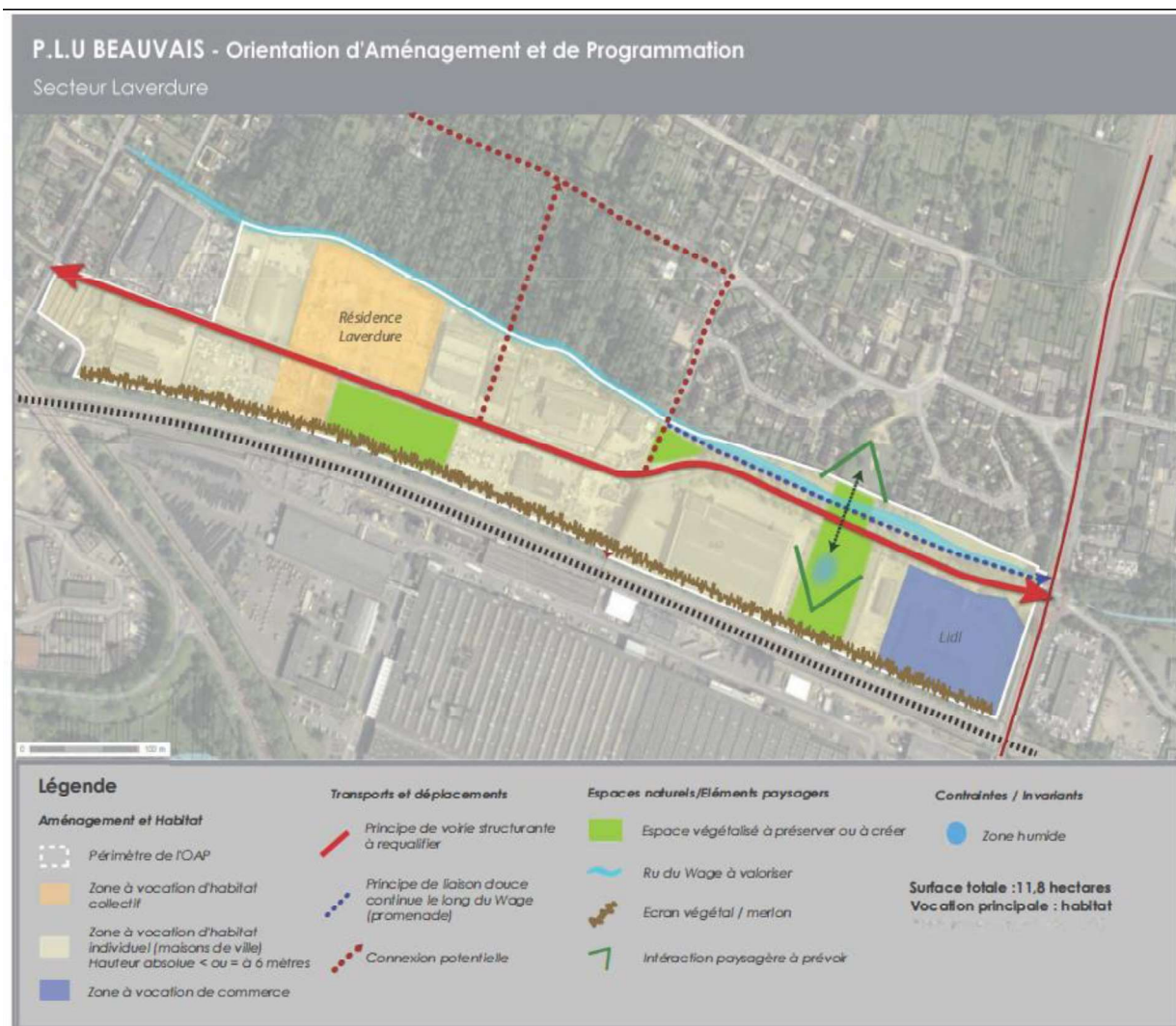
Le Code de l'Urbanisme, en ses articles R.123.1 et L.151-6, stipule que le plan local d'urbanisme peut comporter des orientations portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements. Ces orientations complètent le règlement du document d'urbanisme et s'impose par voie de compatibilité aux autorisations d'aménagement et de construction.

Le tableau ci-après récapitule les orientations d'aménagements applicables sur la commune :

<u>Sites</u>	<u>Vocation</u>	<u>Zonage</u>
Rue du Pont Laverdure	Reconversion urbaine	URc
Projet de ZAC Beauvais – vallée du Thérain	Reconversion urbaine	1AURb et URb
ZAC Beauvais-Tillé	Activités (industrielles, artisanales,...)	1AU Novaparc
Sénéfontaine/Avenue Jean Rostand	Extension urbaine à vocation d'habitat	1AUHa et UDa
Larris	Extension urbaine à vocation d'activités	1AUe
Saint-Lazare	Extension urbaine à vocation mixte	1AUHb
LaSalle	Extension urbaine à vocation d'activités	1AUEag
Secteur 1AUp, au sud-ouest du territoire	Vocation d'entrepôts et aires de stationnement	1AUp
Secteur 1AUE, avenue Mandela	Vocation économique	1AUE

Les plans correspondant à ces orientations d'aménagement figurent en pièce 3 du dossier de PLU, ils sont également présentés ci-après :

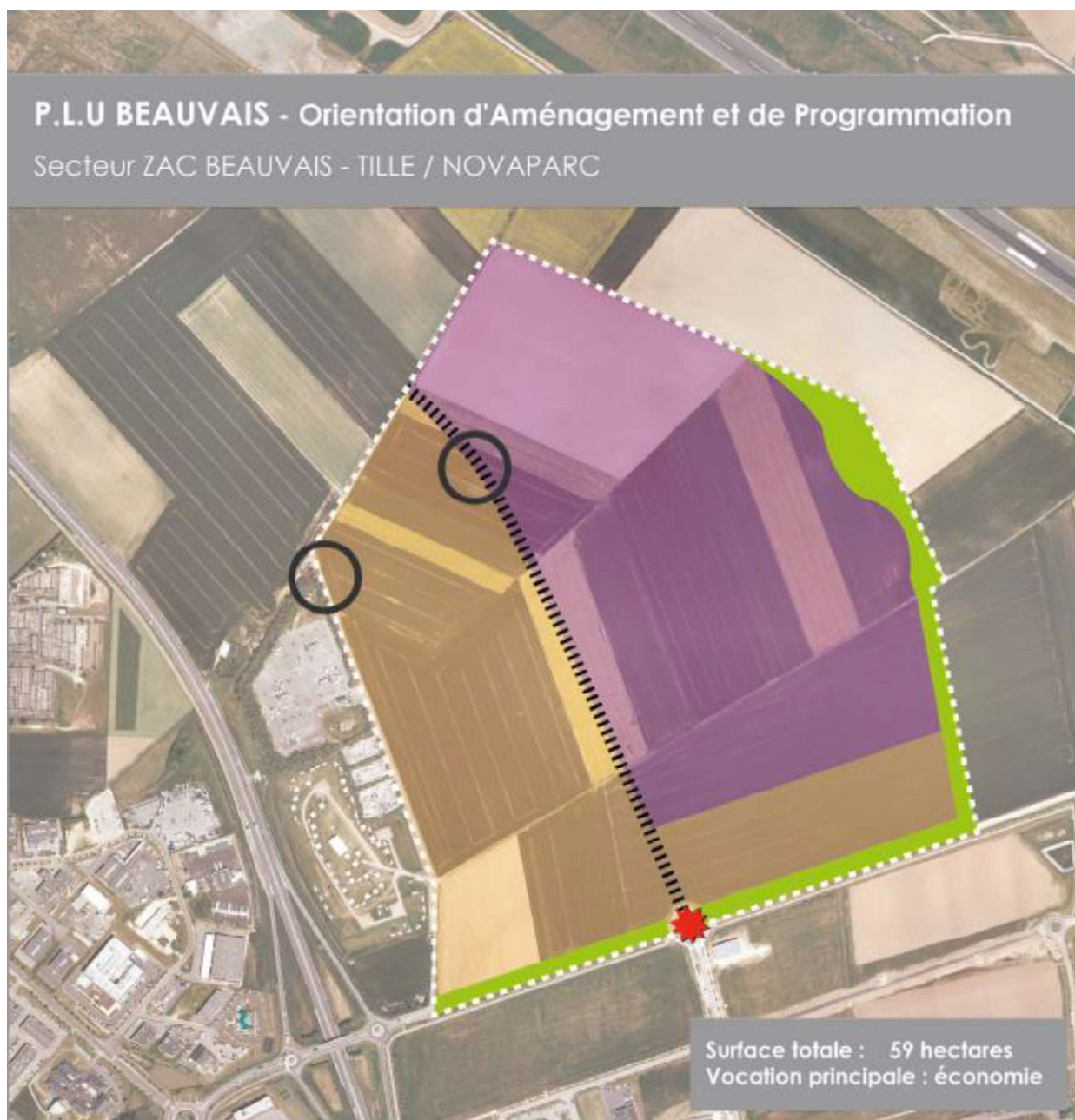
Orientation d'Aménagement et de Programmation relative au projet de la rue du Pont Laverdure



Orientation d'Aménagement et de Programmation relative au projet de ZAC Beauvais – vallée du Thérain



Orientation d'aménagement et de programmation relative à la ZAC Novaparc



Légende

Périmètre de l'OAP

Aménagement et vocation

Zone à vocation principale d'industrie ou d'entrepôt (35ha)

Zone à vocation principale de bureaux, d'activités artisanales, de commerces de gros (24ha)

Pôle de "services"

Transports et déplacements

Principe de voirie structurante

Principe d'accès par la RD 938

Espaces naturels/Eléments paysagers

Principe de franges paysagères

Orientation d'aménagement et de programmation relative au secteur de l'avenue Jean Rostand

P.L.U BEAUVAIS - Orientation d'Aménagement et de Programmation
Sénéfontaine - Avenue Jean Rostand



Légende

Aménagement et Habitat



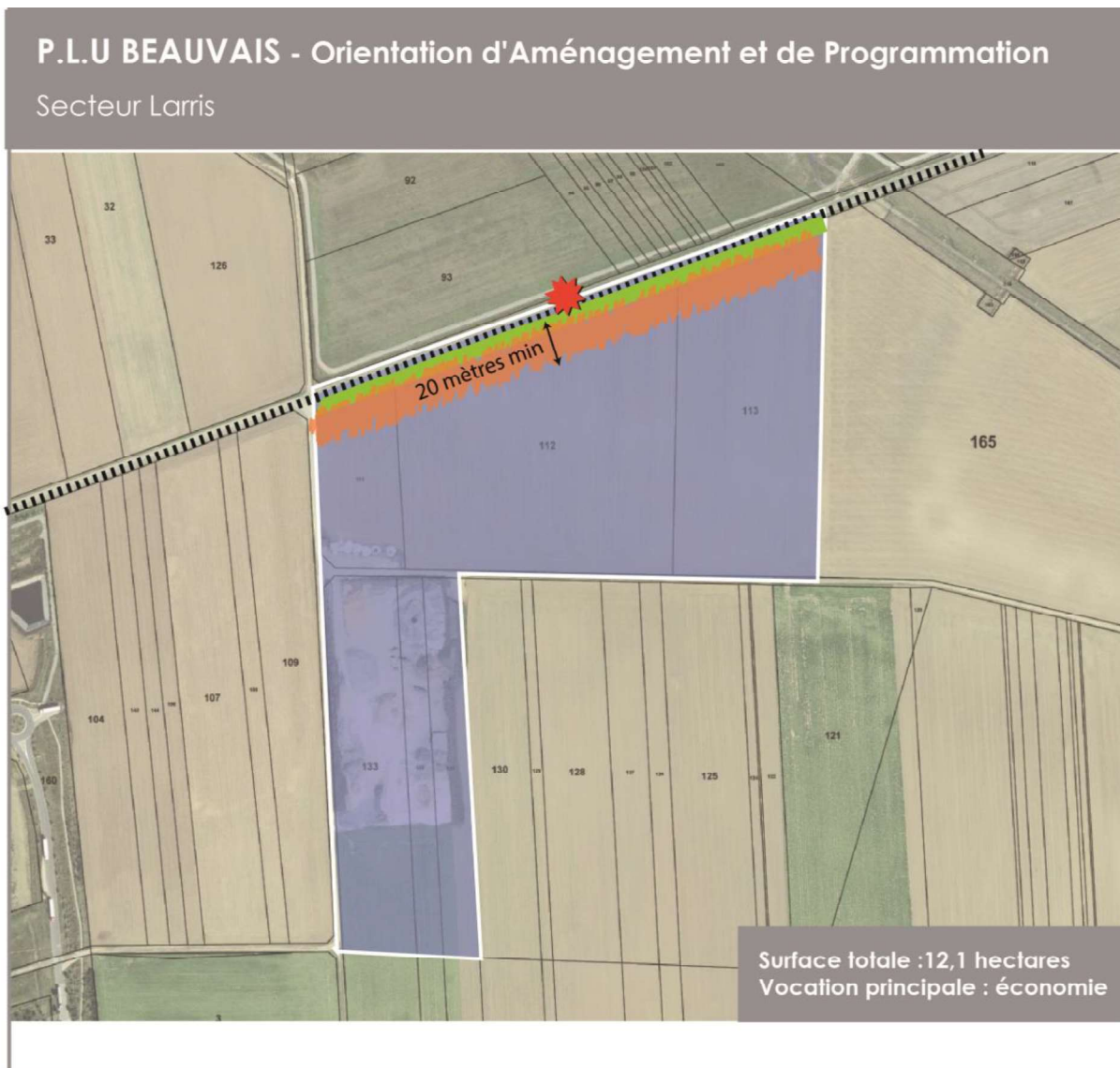
Périmètre de l'OA
Limite de zone 1AU



Principe de liaison

Prolonger l'avenue Jean Rostand jusqu'à la rue de Sénéfontaine

Orientation d'aménagement et de programmation relative au secteur des Larris

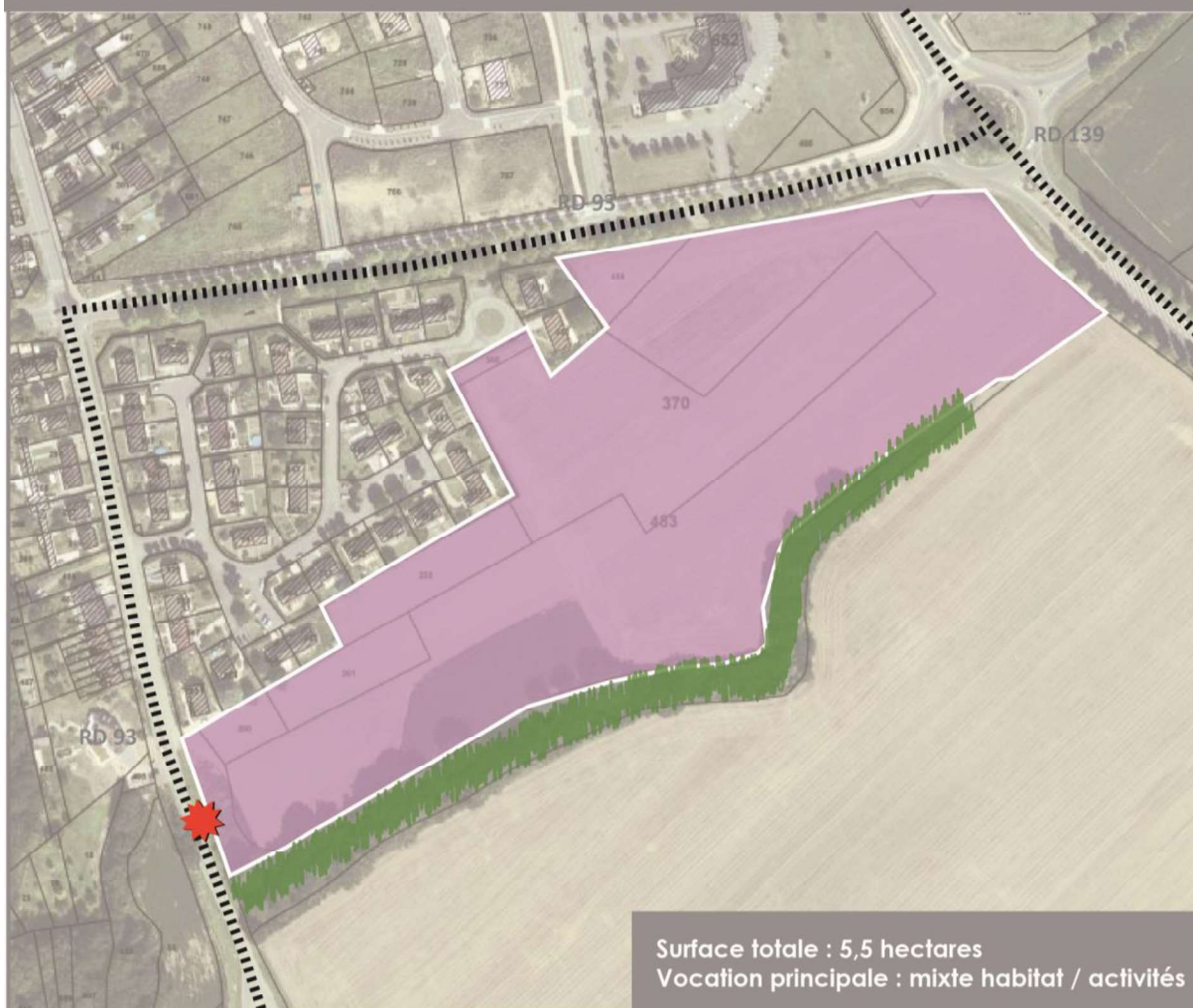


Légende

Aménagement et vocation		Limite de constructibilité	
	Périmètre de l'OAP		Limite constructible à 20 mètres minimum de l'alignement
	Zone à vocation économique		Aire de stationnement à 15 mètres minimum
Transports et déplacements		Espaces naturels/Eléments paysagers	
	Principe de voirie structurante existante (RD 938)		Espace paysager dans les 15 mètres depuis la RD 938
	Principe d'accès principal par la RD 938		

Orientation d'aménagement et de programmation relative au secteur Saint-Lazare



P.L.U BEAUVAIS - Orientation d'Aménagement et de Programmation
Secteur Saint-Lazare





Surface totale : 5,5 hectares
Vocation principale : mixte habitat / activités

Légende


Aménagement et vocation

-  Périimètre de l'OAP
-  Zone à vocation mixte : habitat et activités

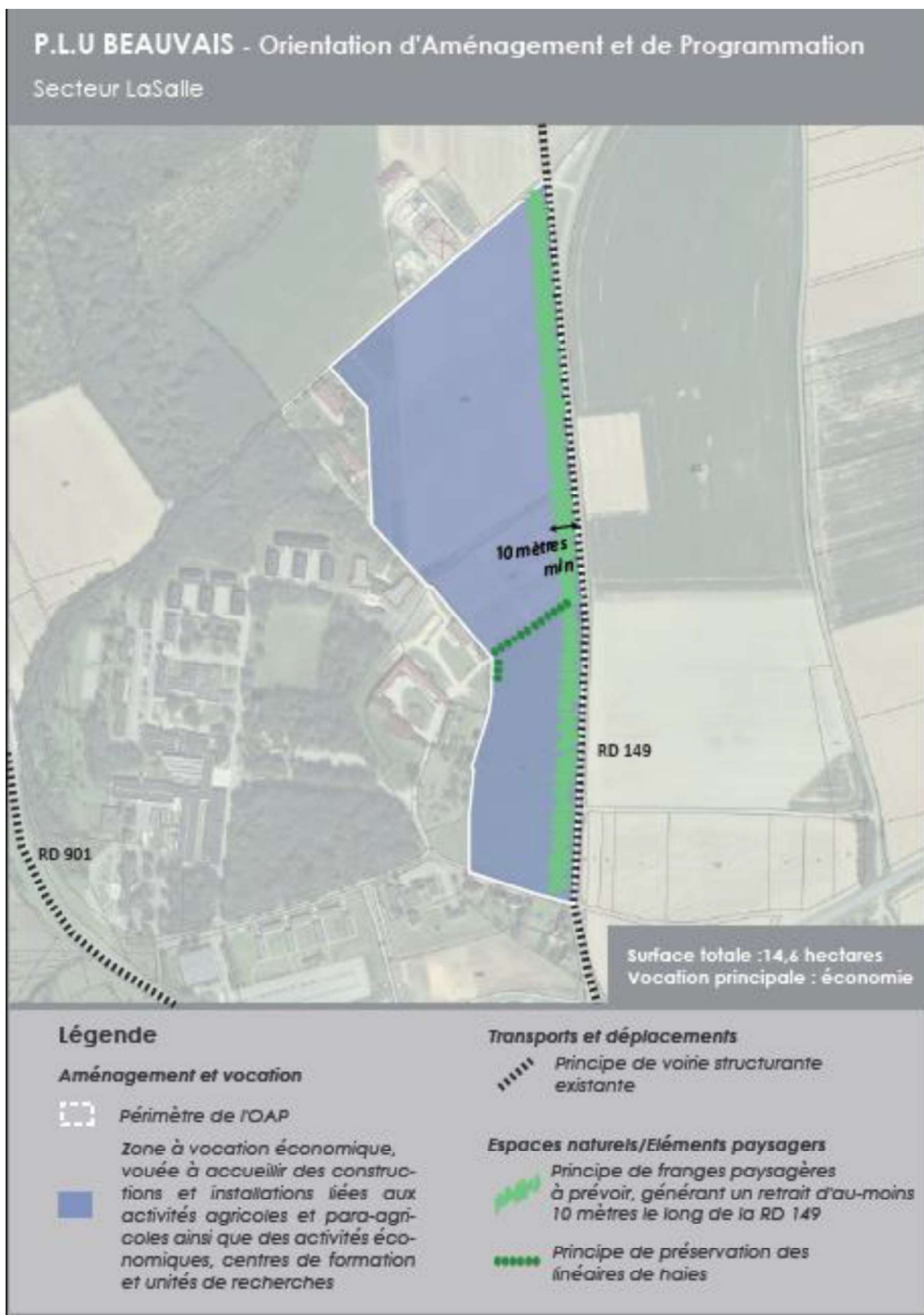
Transports et déplacements

-  Principe de voirie structurante existante
-  Principe d'accès par la RD 93

Espaces naturels/Éléments paysagers

-  Principe de conservation des franges paysagères

Orientation d'aménagement et de programmation relative au secteur LaSalle



Orientation d'aménagement et de programmation relative au secteur 1AUp, au sud-ouest du territoire



P.L.U BEAUVAIS - Orientation d'Aménagement et de Programmation

Secteur Avenue Mandela



Légende

Aménagement et vocation

- Périmètre de l'OAP
- Zone à dominante économique

Transports et déplacements

- Avenue Mandela
- Accès privilégié

Espaces naturels/Eléments paysagers

- Principe de frange paysagère à créer
- Cours d'eau et recul à prendre en compte